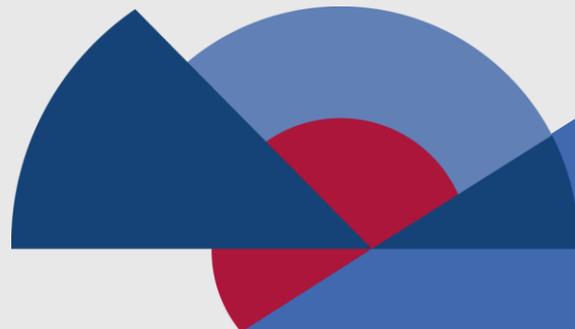


# La base 2020 des comptes nationaux français

Colloque de l'Association de Comptabilité Nationale

20-21 juin 2024



- Un projet impactant pour le département des comptes nationaux
- Les principaux changements sur les années de base
- Les séries chronologiques

- Un projet long, auquel ont contribué l'ensemble des agents du département des comptes nationaux et au-delà.

## Pas d'ajout conceptuel, mais :

- changement des outils informatiques
- revue systématique des sources des méthodes : **40 chantiers**
  - FBCF en R&D et logiciels, bases de données
  - Assurance sociale
  - Prise en compte de l'enquête association
  - Convergence avec la Balance des paiements
  - Réestimation de la Fraude (entités déclarées)
  - Enregistrement des crédits d'impôts
  - Réestimation des loyers (réels et imputés)
  - Réestimation de la production de Sifim
  - Calage fin sur la balance des paiements, ...

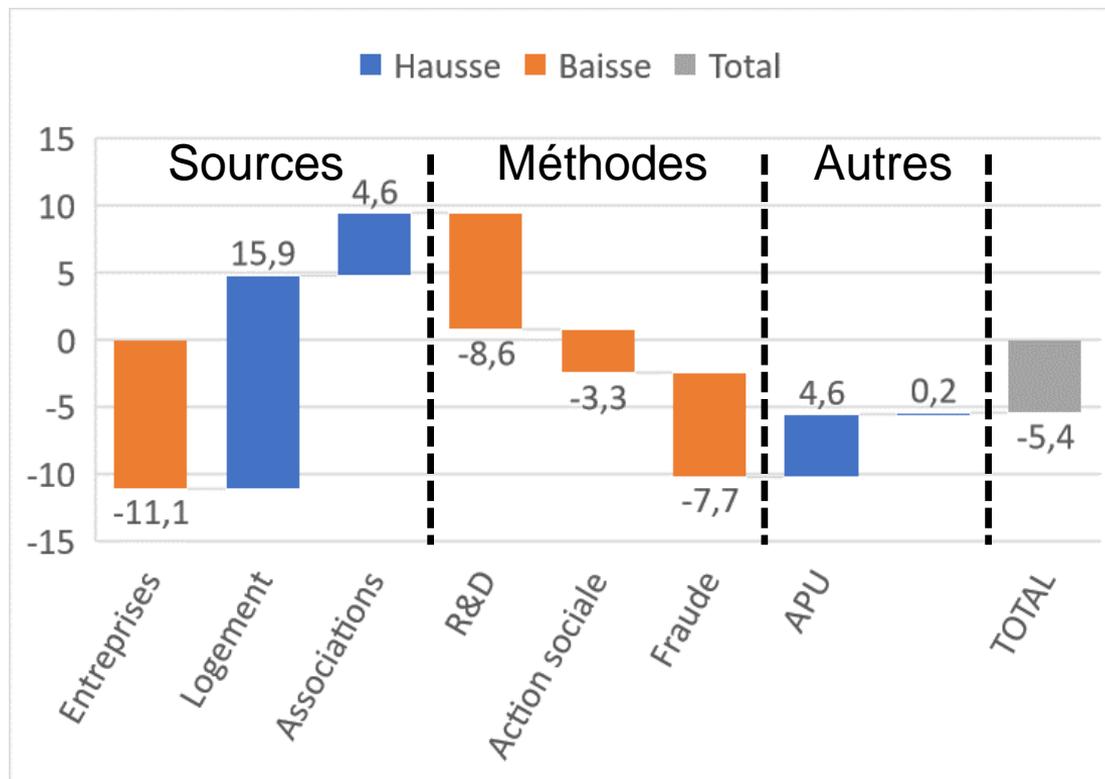
## Coordination au niveau européen

- *2020 peut elle être une année de base ?*

*Les comptes nationaux, par facilité de langage, associent le nom d'un changement de base à l'année de référence des prix : pour ce changement de base, les données en euros courants (valeur) seront identiques aux données en euros constants (prix chaînés) pour l'année 2020.*

*Les analyses réalisées pour la prise en compte des nouvelles sources et méthodes ont été effectuées sur les deux années **2019** et 2020, permettant de se prémunir d'une trop grande dépendance aux particularités de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire.*

## Des chantiers avec des impacts importants, mais au total le PIB (2019) est peu revu



Source : Insee, comptes nationaux - bases 2020 et 2014

## • La R&D (-8,6 Md€)

Implémentation du manuel européen sur la mesure de la R&D (« Manual on measuring R&D in ESA 2010 »), paru en 2014 :

- Retirer les dépenses consacrées au développement de logiciels pour compte propre ;
- Ajout d'un « mark-up » pour les unités marchandes.

## • Les logiciels : révision de la FBCF à la baisse

Révision à la baisse de l'investissement en logiciel des SNF-EI notamment en réintroduisant le critère de transfert de la propriété économique dans la distinction entre consommations intermédiaires et investissement.

➔ Amélioration de la comparabilité Internationale

## • Révision de la Fraude (entités déclarées) à la baisse (-7,7 Md€)

- La dernière estimation de la fraude des SNF-EI remontait à la base 2005
- Nouvelle exploitation des données issues des contrôles fiscaux (sur l'année 2014)
- Introduction de méthodes économétriques innovantes pour traiter au mieux les biais de sélection (publication d'un document de travail)
- Meilleure compréhension des comportements de fraudes
- Révision (faible) de l'activité dissimulée des ménages employeurs

## • L'assurance sociale

En collaboration avec la DREES (compte satellite de la protection sociale), **amélioration de la frontière entre assurance individuelle et assurance sociale** (liée à l'emploi).

**Création du secteur des Fonds de pension (S.129)** regroupant les organismes de retraite professionnelle supplémentaire (ORPS) et l'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP), qui autonome dans l'exercice de sa mission et fonctionnant sur le principe de la capitalisation, a été classé au sein du secteur des fonds de pension.

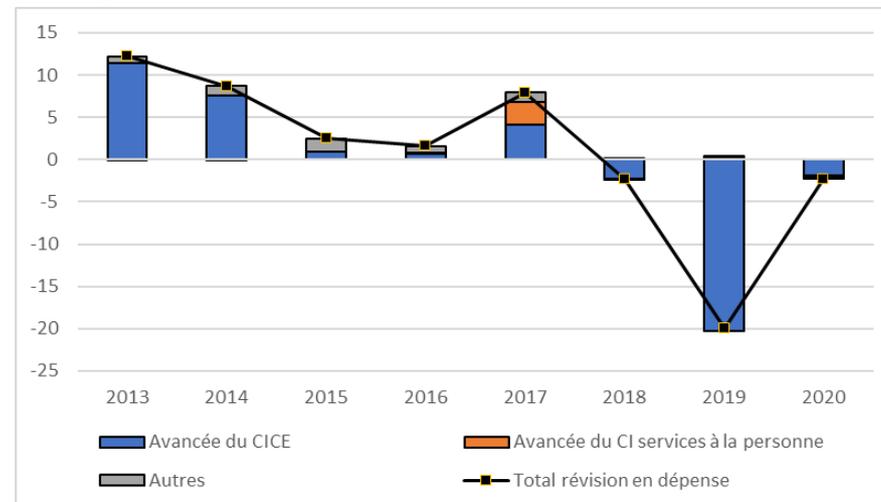
## • Les crédits d'impôts

Eurostat a depuis la base précisé le moment d'enregistrement des crédits d'impôts à la demande de certains pays. Ainsi la base 2020 se conforme à ces

nouvelles recommandations européennes.

Les dépenses de crédits d'impôt doivent être enregistrées au moment du fait générateur de la dépense. En France l'impact est particulièrement important pour le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

### Révision des dépenses de crédits d'impôts des administrations publiques



Source : Insee, comptes nationaux - bases 2020 et 2014

- Révision de la valeur ajoutée par secteur institutionnel (année 2019)

Secteurs institutionnels	Base 2020	Révisions en niveau (En Md€)	Révisions en %
Sociétés non financières	1 243,1	-30,9	-2,4
Sociétés financières	90,0	-1,6	-1,7
Administrations publiques	401,0	13,8	3,6
Ménages	374,8	-2,0	-0,5
<i>Dont Entrepreneurs individuels</i>	<i>123,6</i>	<i>-12,6</i>	<i>-9,3</i>
<i>Dont Ménages hors entrepreneurs individuels</i>	<i>251,2</i>	<i>10,6</i>	<i>4,4</i>
ISBLSM	40,0	2,3	6,1
<b>Total des secteurs institutionnels</b>	<b>2 150,7</b>	<b>-18,6</b>	<b>-0,9</b>
Impôts moins subventions sur les produits	281,5	13,2	4,9
<b>Produit intérieur brut</b>	<b>2 432,2</b>	<b>-5,4</b>	<b>-0,2</b>

Source : Insee, comptes nationaux - bases 2020 et 2014

- Révision de la fiche de PIB (année 2019)

	Base 2020	Révision en niveau Md€	Révisions en %
<b>PIB</b>	<b>2 432,2</b>	<b>-5,4</b>	<b>-0,2</b>
Importations	815,7	22,3	2,8
<b>Dépenses de consommation</b>	<b>1 888,0</b>	<b>20,9</b>	<b>1,1</b>
- dont ménages	1 262,5	5,8	0,5
- dont administration publique	572,0	11,8	2,1
- dont ISBLSM	53,4	3,4	6,7
<b>FBCF totale</b>	<b>545,2</b>	<b>-27,1</b>	<b>-4,7</b>
- dont ménages	130,0	-1,8	-1,3
- dont entreprises non financières	283,5	-35,5	-11,1
- dont administration publique	101,1	12,1	13,5
- dont autres	30,7	-1,9	-5,7
Exportations	799,9	29,8	3,9
Variations de stocks	14,8	-6,8	-31,5

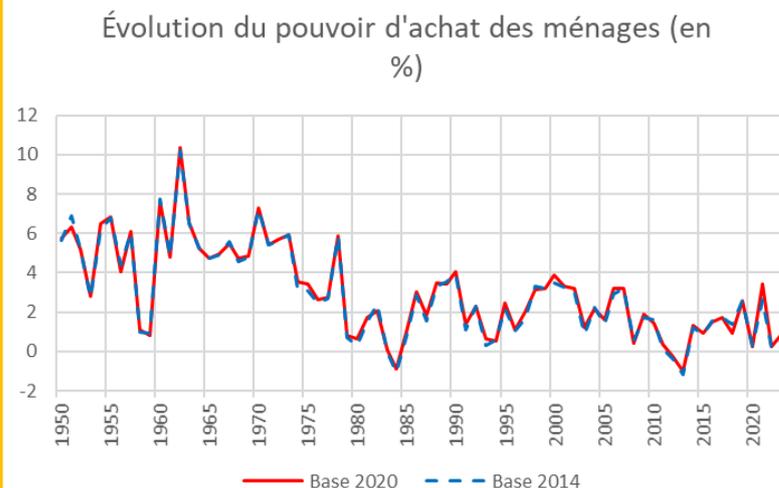
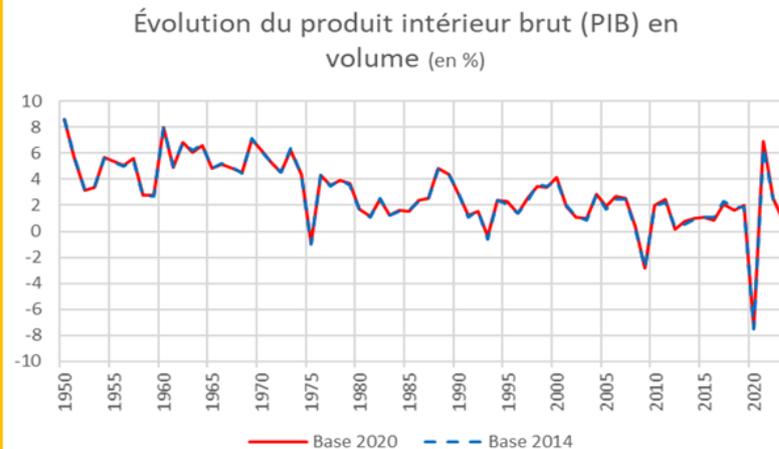
Source : Insee, comptes nationaux - bases 2020 et 2014

- **Le changement de base conduit principalement à modifier les niveaux**

**Sur les 30 000 séries chronologiques publiées, l'histoire économique sur le passé est globalement peu revue.**

Par exemple les chiffres la croissance économique ou du pouvoir d'achat des ménages sont peu révisés.

En effet, le principe général de la rétopolation, c'est de reprendre à rebours (depuis 2019 jusqu'en 1949) les taux d'évolution de la base 2014, puis de résoudre des problèmes d'équilibrages pour respecter les égalités comptables.

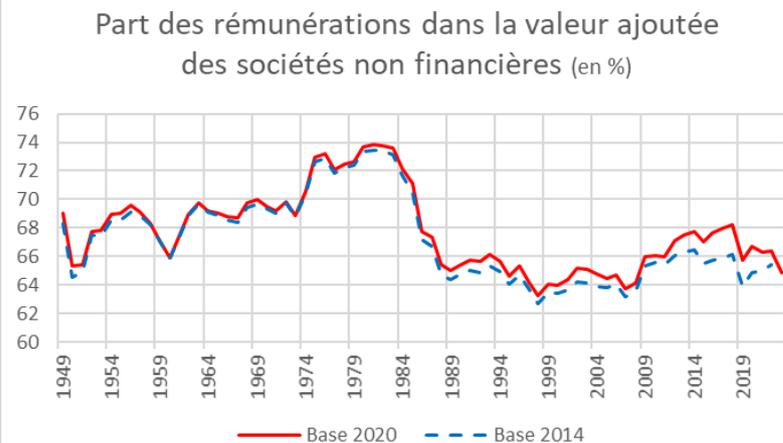
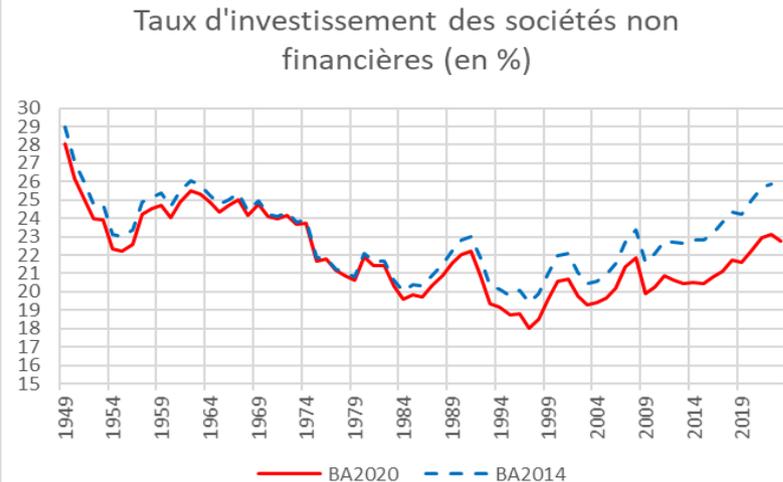


- **La rétopolation introduit quand même des modifications**

Toutefois, avec la méthode de rétopolation retenue les niveaux agrégés sont rétopolés en agrégeant les niveaux détaillés rétopolés.

Ainsi, les effets de structure vont modifier l'évolution d'un agrégat dès lors qu'au niveau le plus fin des nomenclatures les années de base ne sont pas modifiées de manière proportionnelle, et ce même si les évolutions sont inchangées par rapport à la base précédente.

En outre, des rétopolations spécifiques sont introduites (par exemple les crédits d'impôts, mais aussi beaucoup d'autres).



# Merci !

[insee.fr](https://www.insee.fr)



## Retrouvez la documentation :

[https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s2144/  
documentation-methodologique](https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s2144/documentation-methodologique)